

LES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1 JOURNEE – Programme 2017

Je propose une formation d'une journée sur la gestion de la paie des intervenants extérieurs dans l'enseignement supérieur.

J'ai en effet constaté beaucoup d'irrégularités sur cette gestion spécifique lors de mes différentes formations. Cette population nécessite de nombreux renseignements afin de leur établir un bulletin de paie répondant à leurs critères. Il convient d'utiliser les codes appropriés (codes SS, RC et Stat dans la carte 02) L'assujettissement à la contribution solidarité est souvent pratiqué de manière automatique à tort.

On peut être amené à modifier le calcul de leurs paies d'une année sur l'autre.

Enfin la RAFP est appliquée seulement dans certains cas et seulement en régularisation N+1.

1/ Activité principale et codification associée en paie

- Fonctionnaires
- Retraités
- Salariés du public, du privé
- Artisans
- Professions Libérales – Auto entrepreneurs
- Etudiants

Cas pratique : Codification des différentes prises en charge

2/ La détermination des cotisations en fonction des cas

- CSG, CRDS
- Cotisations plafonnées ou non
- Cotisations déplafonnées
- IRCANTEC Tranche A ou Tranche B directement

Cas pratique : réalisation de plusieurs bulletins de paie

3/ L'assujettissement ou non à la contribution solidarité

- Cours complémentaires (codes 0204 et 0331 en codification)

4/ Le contrôle de leur rémunération principale annuelle

5/ La gestion de la RAFP des intervenants fonctionnaires

- Qui fait quoi : le rôle de l'employeur principal et de l'employeur accessoire